Parlamentsdienste
Services du Parlement
Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique Secrétariat CH-3003 Berne

Tél. 031 322 99 27 Fax 031 322 98 72 www.parlement.ch sgk.csss@parl.admin.ch La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États pendant la 49° législature 2011 – 2015

1 Mandat

Selon l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du Bureau du 3 décembre 2011 et en vertu de modifications ultérieures, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

- Assurances sociales, prévoyance vieillesse (assurance-chômage uniquement pour la commission du Conseil des Etats)
- Aide sociale
- Politique sociale de la famille
- Système de santé, politique de santé, promotion de la santé, prévention des accidents et des maladies
- Produits thérapeutiques
- Stupéfiants et substances addictives
- Denrées alimentaires (protection de la santé) et poisons

2 Objets traités pendant la 49^e législature (2011 – 2015)

21 Répartition par type d'objets

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSSE) a procédé à l'examen préalable de 269 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	initiative populaire	6	
b.	projet d'acte du Conseil fédéral	25	
c.	rapport du Conseil fédéral	14	
d.	co-rapport	1	
e.	consultation relative aux projets d'ordonnance du Conseil fédéral	6	
f.	examen préalable des initiatives parlementaires	6	donner suite : 2 retrait :4
g.	avis sur les examens préalables conclus par une décision positive de la CSSS du Conseil national	28	approbation : 13 rejet : 15

h.	examen préalable des initiatives de canton	17	donner suite : 1 ne pas donner suite : 16
i.	élaboration d'un projet (iv. pa., iv. ct. 2 ^e phase, iv. com.)	5	adoption : 2 classement : 3
j -	projet de l'autre conseil (iv. pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	6	approbation : 6
k.	intervention de la commission	4	2 motions / 1 postulat / 1 initiative de commission
l .	motion de l'autre conseil (et motion de son propre conseil modifiée)	90	approbation : 44 (40 en l'état et 4 après modification) rejet :46
m.	pétition	27	donner suite : 1 ne pas donner suite : 26
n.	objet interne	34	
0.	cas particulier	0	
	Total	269	

22 Projets d'acte du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral :

- <u>15.020</u> LAMal. Pilotage du domaine ambulatoire
- 14.088 Prévoyance vieillesse 2020. Réforme
- 14.087 AVSplus: pour une AVS forte. Initiative populaire
- 14.058 Pour un revenu de base inconditionnel. Initiative populaire
- 13.080 LAMal. Compensation des risques; séparation de l'assurance de base et des assurances complémentaires
- <u>13.079</u> Pour une caisse publique d'assurance-maladie. Initiative populaire
- 13.050 Loi sur le dossier électronique du patient
- <u>13.029</u> Loi sur la transplantation. Révision partielle
- 12.100 Personnes handicapées. Convention
- 12.092 LAMal. Révision partielle. Réintroduction temporaire de l'admission selon le besoin
- 12.080 Loi sur les produits thérapeutiques. Révision
- 12.027 Surveillance de l'assurance-maladie sociale. Loi
- 12.026 LAMal. Modification (correction des primes payées entre 1996 et 2011)



- <u>11.062</u> Oui à la médecine de famille. Initiative populaire
- 11.034 Loi sur les denrées alimentaires. Révision
- 11.030 6^e révision de l'Al. Deuxième volet
- <u>10.107</u> Loi sur les épidémies. Révision

Vous trouverez un résumé du message, du rapport et les délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus).

23 Élaboration d'un projet

La CSSS-E a élaboré les projets suivants :

- 14.417 Amender le régime de financement des soins (Egerzegi-Obrist ; projet de consultation)
- <u>11.494</u> Participation aux coûts en cas de maternité. Egalité de traitement (Maury Pasquier ; projet adopté)
- <u>08.473</u> Suppression de l'obligation de remboursement imposée au canton d'origine (Stähelin ; projet adopté)

Vous trouverez un résumé du message, du rapport et les délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus).

3. Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Présidente session d'hiver 2011 - session d'hiver 2013 : Christine Egerszegi-Obrist Présidente session d'hiver 2013 - session d'hiver 2015 : Liliane Maury Pasquier

32 Membres de la commission

 Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2011 : Egerszegi-Obrist, Maury Pasquier, Bischofberger, Bruderer Wyss, Diener Lenz, Eberle, Graber Konrad, Gutzwiller, Keller-Sutter, Kuprecht, Rechsteiner Paul, Schwaller, Stöckli

33 Sous-commissions

La commission a institué les sous-commissions suivantes :

- Sous-commission « Iv. pa. AVS 65/65 / Iv. pa. Doter l'AVS d'un frein à l'endettement » : Kuprecht, Graber, Gutzwiller, Maury Pasquier, Rechsteiner, Schwaller ; à partir de la session de printemps 2012
- Sous-commission « Financement des soins » : Egerszegi-Obrist, Bruderer Wyss, Diener Lenz, Eberle, Schwaller ; à partir de la session d'hiver 2014.



34 Secrétariat

- Urs Hänsenberger, secrétaire de la commission (taux d'occupation : 80 %); Christina Leutwyler, secrétaire adjointe de la commission (80 %); Rafael Schläpfer, collaborateur scientifique (70 %); Joelle Rieder, collaboratrice scientifique (20 %, 1.5.2015 - 31.12.2015) Luciana Nannetti, secrétaire administrative (60 %); Denise Campos, secrétaire administrative (60 %, à partir du 1.8.2015); Vera Maria Knöpfel, secrétaire administrative (40 %, jusqu'au 30.6.2015); Christine Baumgartner, secrétaire administrative (20 %, jusqu'au 31.7.2015)

Les effectifs du secrétariat ont été renforcés par l'engagement ponctuel de boursiers.

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 35 séances, équivalant à 56 jours de séance ou 297 heures.

A ces 35 séances, il faut en ajouter 7 qui se sont déroulées en période de session (procédure d'élimination des divergences).

42 Sous-commission

Ces travaux ont exigé jusqu'ici 7 séances pour une durée de 13,25 heures.